

... la somme des droits particuliers dont jouissent collectivement l'une et l'autre Chambre en tant que partie constituante de la Haute Cour du Parlement, et les membres de chaque Chambre pris individuellement, sans lesquels ils ne pourraient exercer leurs fonctions, et qui dépassent ceux que possèdent d'autres organismes ou individus. Donc, les privilèges, même s'ils font partie de la loi du pays, sont dans une certaine mesure une exemption de la loi ordinaire.

A cause du projet de résolution du gouvernement, les députés se retrouvent avec moins de droits que le commun des mortels. Vous nous dites, madame le Président, que ceux d'entre nous qui sont des avocats ou Dieu sait quoi encore, n'avons qu'à voter contre la résolution. Le problème c'est que la discipline de parti fait que le parti libéral l'emportera de toute façon.

Une voix: C'est une absurdité.

M. Kilgour: L'un des problèmes, c'est que la discipline de parti est devenue une règle quasi absolue à la Chambre des communes. Vous allez me dire: qu'en est-il du député de Montmorency (M. Duclos) ou du député d'Edmonton-Est (M. Yurko) qui ont déclaré qu'ils ne respecteraient pas la consigne de vote de leurs partis? Le fait est que les députés libéraux vont voter pour le projet parce que le ministre de la Justice (M. Chrétien) et le premier ministre (M. Trudeau) leur ont dit de le faire, quelle que soit l'opinion de leurs électeurs.

M. Evans: J'aimerais faire un rappel au Règlement madame le Président. Le député prête des raisonnements à d'autres députés et il n'en a absolument pas le droit.

M. Hawkes: J'aimerais également faire un rappel au Règlement madame le Président. Nous disposons du compte rendu des séances du comité constitutionnel, dont nous nous servons d'ailleurs pour notre débat. On peut y lire que lorsqu'il a proposé des modifications le ministre de la Justice (M. Chrétien) a indiqué comment les députés libéraux voteraient. Les faits l'ont d'ailleurs confirmé. Cela montre bien que le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) a raison.

[Français]

M. Rossi: Madame le Président, l'honorable député de l'opposition a posé la question de privilège et, jusqu'à maintenant il n'a rien dit qui démontre qu'il y a matière à question de privilège. Madame le Président, vous avez rendu une décision, que le député parle de sa question de privilège.

[Traduction]

M. Chrétien: J'aimerais répondre, madame le Président.

Mme le Président: Je regrette, mais ce n'est pas un débat. Si le ministre veut invoquer le Règlement, il doit me le dire. S'il a un rappel au Règlement, je suis prête à lui donner la parole, mais il n'est pas autorisé à répondre aux députés d'en face.

M. Chrétien: Madame le Président, je soulève la question de privilège. Le député a dit que j'avais donné des instructions aux membres de mon parti, au comité. Je n'ai jamais fait pareille chose. J'aimerais dire à la Chambre des communes que sur tous les amendements que j'ai présentés au nom du gouvernement, 9 sur 10 ont été approuvés par le député de Provencher (M. Epp). Il les a même approuvés à la Chambre car c'était de bons amendements qui tendaient à améliorer la charte des droits. Ce qui se passe en ce moment à la Chambre des communes est un outrage au Parlement comme à vous, Madame le Président. Depuis cinq jours, les députés soulèvent des questions de privilège pour nous empêcher de faire les travaux de la Chambre...

Privilège—M. Kilgour

Mme le Président: A l'ordre. Dans la première partie de son intervention, le ministre a fait un rappel au Règlement. Mais comme, dans la deuxième partie, il s'est lancé dans un débat, je dois le rappeler à l'ordre.

M. Thacker: J'invoque le Règlement, madame le Président. Je me sens obligé d'intervenir. Le ministre de la Justice (M. Chrétien) est en train de dire qu'il n'a pas convaincu les membres de son parti de changer d'avis, mais c'est faux. Vendredi dernier, ils étaient d'accord en ce qui concerne le droit à la propriété, et lundi, ils ne l'étaient plus.

Mme le Président: A l'ordre. Le député se lance dans un débat.

M. Kilgour: Madame le Président, je suis heureux de voir que les députés sont attentifs. Outre ce que j'ai dit, le député de Montmorency pour lequel j'éprouve le plus grand respect, a déclaré dimanche soir que 70 p. 100 de ses électeurs s'opposaient à cette résolution. Le fait qu'il soit le seul à avoir eu le courage de dire qu'il voterait contre la résolution, signifie, à mon humble avis, que les députés d'en face n'ont plus aucune conscience, qu'ils ne respectent plus les sentiments de leurs électeurs...

Des voix: Règlement.

Mme le Président: A l'ordre. Le député doit discuter de la question de privilège. Que des whips du parti aient exercé des pressions ou non n'a rien à voir avec la question de privilège. Je rappelle aux députés que dans le cadre d'une question de privilège, je dois appliquer plus sévèrement que lors d'un débat ordinaire le critère de la pertinence des arguments.

M. Kilgour: Permettez-moi de prendre un exemple hypothétique.

Des voix: A l'ordre.

M. Kilgour: C'est uniquement en faisant une analogie que je pourrai faire comprendre mon point de vue aux députés d'en face. Supposons que nous soyons saisis d'une résolution visant à envoyer sur la lune toutes les femmes du Canada.

Une voix: Ce n'est guère souhaitable.

M. Kilgour: Vous voyez bien, madame le Président que ni vous, ni aucune femme député du Parlement ne pourriez voter pour cette résolution. Je tente de vous faire comprendre que certaines motions ou résolutions touchent manifestement des individus ou des groupes de députés. Nous ne pouvons voter pour de telles résolutions parce qu'elles violent nos serments personnels, serments auxquels le représentant de Durham-Northumberland a fait allusion. Elles violent le principe de la propriété, le principe de l'égalité des sexes, que sais-je encore. Je suis ravi que vous placiez sur le même pied l'intervention du député de Durham-Northumberland, celle du député de Nepean-Carleton (M. Baker) et la mienne. Chaque jour au pays il y a des tas d'accidents causés par des conducteurs aux facultés affaiblies. Les tribunaux jugent environ 10,000 de ces cas par année et chacun d'eux est différent des autres au niveau des faits. A mon avis, la même chose vaut pour les arguments présentés par le représentant de Durham-Northumberland, le représentant de Nepean-Carleton et moi-même. Ils sont différents au niveau des faits. Peut-être pourrais-je tout simplement expliquer ma propre situation, qui, à mon avis, diffère de celle des deux autres députés que je viens de nommer.